



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cheques

Question écrite n° 48723

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur le problème des chèques impayés. Il aimerait avoir des précisions quant aux bases légales autorisant les banques à représenter de façon systématique, souvent au-delà de deux fois, les chèques impayés. Il remarque que non seulement cette pratique ne tient aucun compte de la situation de faiblesse de certains clients mais elle conduit à porter préjudice notamment aux petits commerçants, en les faisant contribuer aux frais de présentation à un niveau parfois très élevé par rapport au montant du chèque initial. Il souhaiterait connaître ses propositions quant aux mesures à prendre pour limiter ces représentations systématiques, économiquement et socialement néfastes.

Données clés

Auteur : [M. Dray Julien](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48723

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 914